



# AVIS D'IMPÔT 2018

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

5508002243 0004

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire le règlement de cette somme par paiement en ligne ou par prélèvement.

Vos références

Votre situation

Numéro fiscal (C) :  
Référence de l'avis

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le **15/10/2018**

**1 946,00 €**

Numéro de propriétaire

Débiteur(s) légal(aux) :

M

Numéro de rôle :

Date d'établissement

Date de mise en recouvrement

**Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2018.**

**Votre prélèvement sera effectué dès réception.**

**ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

*Partie à détacher suivant les pointillés*

Mandat de prélèvement SEPA récurrent. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

### ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES  
18 24 4169618 13 R 221 2018 24029 15/10/2018

Montant : **1 946,00 €**



## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :  
TRES. SAINT-ASTIER  
PL DU 14 JUILLET BP 74 24110 SAINT ASTIER  
Tél : 05 53 54 10 24
  - Sur le montant de votre impôt :  
SIP RIBERAC SAID RIBERAC 3 RUE AMIRAL AUGÉY DUFRESSE  
24600 RIBERAC  
Tél : 05 53 92 46 00

\* (Service 0.06 €/min + prix appel)

Département : 240 DORDOGNE

Commune : 309 NEUVIC

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	15,20%	%	8,73%	25,60%	%	16,16%	%		
Taux 2018	15,20%	%	8,73%	25,98%	0,145%	15,98%	%		
Adresse		10 AV DE THEORAT							
Base ①	2829		2829	2829	2829	2829			
Cotisation	430		247	735	4	452			1868
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017	425		244	716	-	452			
2018	430		247	735	4	452			1868
Variation		+1,18%	%	+1,23%	+2,65%	- %	0%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2017									
2018									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		78	
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
						Montant de votre impôt		1946	